Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 045-214500498-20231214-2023121404-DE

Réception contrôle de légalité
Préfecture du Loiret le
N° enregistrement ACTES
.....

BOUZY LA FORET

Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Conseil Municipal
Délibération numéro 2023121404

Date de la convocation 07.12.2023

Date d'affichage 07.12.2023

Nombres de membre
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Sylvie VUILLET, Dominique BAUDOIN, Ilona BERNY-VILFROY, Christian AMEUR, Gilberte BADAIRE, Aurélia BLOT, Aurélie DAUBIN, François DAUBIN, Catherine FOUCAULT.
Absent donnant pouvoir: Jonathan RÉMÉNÉ à Christian TOUSSAINT.
Absente excusée: Sophie THIRET épouse ALLION.

Délibération 2023121404

Pour 14
Contre : 0
Abstention : 0

Appel à projet 2024 Département du Loiret

La commission municipale finances réunie le 30.11.2023 et la commission municipale travaux réunie le 02.12.2023 proposent de présenter l'achat de matériel communal pour le volet 3 de l'appel à projets 2024 du Département du Loiret :

1/ broyeur d'accotements – Devis société CORNET (siren 781 619 937) de Pithiviers.
7 320 € HT incluant reprise de l'ancien matériel.

2/ barnum 6x8 m (structure + toit + lestage)
Devis TRIGANO (siren 722 049 459) de 3 480.90 € HT

Demande de financement à hauteur de 80 % des investissements .

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à solliciter le Département du Loiret en ce sens.

Le Maire,
Florence BONDUEL.

MAIRIE BOUZY-LA-FORET 45 (Loiret)

Le Secrétaire de séance,
Christian AMEUR,
Conseiller municipal

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr